



# CERTIFICATION DE SERVICE DE MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE ROBINETS D'INCENDIE ARMÉS

## CERTIFICAT N° 034/02/J5.F5

délivré à la société

# AAI

Quartier Delès - 40560 VIELLE SAINT GIRONS - Tél. 05 58 47 92 07

Siret N° 387 626 393 00012

Dans le cadre de cette certification, cet établissement dispose de 4 implantations locales reconnues.

Liste des caractéristiques essentielles couvertes par la certification de service (Référentiel F5 -édition avril 2010)

- Mise à disposition d'un personnel compétent,
- Utilisation de moyens matériels adaptés,
- Organisation de l'activité assurant la qualité des prestations fournies,
- Maintenance préventive et corrective de l'installation,
- Vérifications périodiques.

SAINT MARCEL, le 23 décembre 2011

  
Amaury LEQUETTE  
Directeur CNPP Cert.



Ce certificat est valable jusqu'au 31/12/2013.  
Il annule et remplace tout certificat antérieur. Sa validité peut être vérifiée sur [www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)

CNPP - Département Certification - CNPP Cert.

Route de La Chapelle Réanville - CD 64 - BP 2265 - F 27950 SAINT MARCEL - Téléphone 33 (0)2 32 53 63 63 - Télécopie 33 (0)2 32 53 64 46 - [www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)

CNPP, expert en prévention et en maîtrise des risques

Organisme certificateur reconnu par la profession de l'assurance



## Certification APSAD de service de maintenance d'installations de Robinets d'Incendie Armés

La certification APSAD de service est une certification volontaire délivrée par le CNPP à des entreprises intervenant dans le secteur de la sécurité. Elle est attribuée avec le soutien de la profession de l'assurance et en collaboration avec les pouvoirs publics et des organismes représentatifs de la sécurité.

Cette certification de service revêt un caractère particulier puisque les installations de sécurité sont le plus souvent des systèmes en « attente » d'une sollicitation qui peut intervenir plusieurs années après leur mise en place. Ces installations doivent alors fonctionner sans faille, surtout lorsqu'il s'agit de systèmes destinés à la sauvegarde des vies humaines.

La certification APSAD de service est attribuée, pour une durée renouvelable, après notamment l'examen de dossiers, la réalisation d'audits au sein de l'entreprise et le contrôle des compétences techniques du personnel en charge de l'activité. Des contrôles en clientèle permettent également de s'assurer de la qualité des prestations fournies par l'entreprise.

### **Dans le cadre de la présente certification,**

L'entreprise peut disposer d'implantations Locales Reconnues (LLR) qui assurent tout ou partie des prestations couvertes par la certification. Ces implantations font aussi l'objet périodiquement de contrôles spécifiques destinés à vérifier que leurs prestations sont satisfaisantes. Dans ce cas, ces implantations sont référencées en annexe au certificat.

Le service couvert par la présente certification ne porte pas sur les seuls postes de RIA mais sur tous les éléments de l'installation, y compris les sources d'eau.

Seules les entreprises titulaires de la certification APSAD de service de maintenance d'installations de RIA sont habilitées à délivrer les comptes-rendus des vérifications périodiques Q5, pouvant être pris en considération par les Sociétés d'Assurances.

### **UNE CERTIFICATION VOLONTAIRE**

La certification APSAD de service est une certification volontaire délivrée par le CNPP à des entreprises intervenant dans le secteur de la sécurité.

Elle est attribuée avec le soutien de la profession de l'assurance et en collaboration avec les pouvoirs publics et des organismes représentatifs de la sécurité.

### **LA GARANTIE DE FIABILITÉ D'UNE INSTALLATION**

Cette certification de service revêt un caractère particulier puisque les installations de sécurité sont le plus souvent de systèmes « en attente » d'une sollicitation qui peut intervenir plusieurs années après leur mise en place.

### **DES CONTRÔLES RIGoureux AU SEIN DE L'ENTREPRISE ET EN CLIENTÈLE**

La certification APSAD de service est attribuée, pour une durée renouvelable, après notamment l'examen de dossiers, la réalisation d'audits au sein de l'entreprise et le contrôle des compétences techniques du personnel en charge de l'activité.

Des contrôles périodiques en clientèle permettent également de s'assurer de la qualité des prestations de l'entreprise.

### **CONSEILS À LA CLIENTÈLE**

Pour la pérennité de votre installation, faites la vérifier périodiquement et souscrivez un contrat de maintenance auprès d'une entreprise offrant des services de maintenance certifiés APSAD.

**N'hésitez pas à consulter votre assureur.**



CERTIFICATION DE SERVICE DE MAINTENANCE  
D'INSTALLATIONS DE ROBINETS D'INCENDIE ARMÉS

# ANNEXE AU CERTIFICAT

n° 034/02/J5.F5

délivré à la société

**AAI**

Implantation(s) couverte(s) par ce certificat :

- 6 rue des Petits Ruisseaux - ZA des Godets - 91370 VERRIERES LE BUISSON
  - 8 rue Etoile du Matin - Immeuble Aprôlis - 44600 SAINT NAZAIRE
  - 82 avenue de la République - 59113 SECLIN
  - 29 avenue de la ZAC de Chassagne - 69360 TERNAY
- ☎ 01 64 54 52 50  
☎ 02 40 53 64 64  
☎ 03 20 16 36 15  
☎ 04 72 49 83 10

Annexe au certificat APSAD du 23 décembre 2011